

Le chef de l'Etat sortant, Valdis Zatlers, grand favori de l'élection présidentielle du 2 juin prochain en Lettonie

de Corinne Deloy

J-7
7 jours avant
le scrutin

Le 16 mars dernier, le président de la République de Lettonie sortant Valdis Zatlers annonçait qu'il était candidat à sa succession à la tête de l'Etat. Quelques jours plus tard, le 23 mars, il a reçu le soutien du Premier ministre Valdis Dombrovskis (Unité, V). Le chef de l'Etat a consulté début mai l'ensemble des groupes parlementaires de la Saeima, chambre unique du parlement. Il est désormais soutenu pour l'élection présidentielle qui se déroulera le 2 juin prochain par le groupe majoritaire Unité (33 députés) et l'Union nationale qui regroupe Tous pour la Lettonie (VL) de Raivis Dzintars et l'Union pour la patrie et la liberté (TB/LNNK) dirigée par Roberts Zile (7 parlementaires). Valdis Zatlers sera opposé lors de ce scrutin à Andris Berzins, président de la banque Latvijas Unibanka, nommé par 5 députés de l'Union des paysans et des Verts (ZZS), présidée par Augusts Brigmanis, qui compte au total 22 parlementaires La fonction présidentielle.

La fonction présidentielle

Le chef de l'Etat letton est élu pour un mandat de 4 ans (renouvelable une fois) à la majorité absolue des 100 membres de la Saeima qui votent à bulletins secrets. Le poste est accessible à tout Letton âgé d'au moins 40 ans à condition que celui-ci ne possède aucune autre nationalité. Les candidats doivent se déclarer au plus tôt 50 jours et au plus tard 45 jours avant l'expiration du mandat du chef de l'Etat en exercice, soit cette année précisément entre le 19 et le 24 mai.

Si aucun des candidats ne recueille les 51 suffrages indispensables à son élection après deux tours, un nouveau scrutin présidentiel est organisé dans les deux semaines suivantes. Les candidats ont alors 5 jours pour se déclarer. Si de nouveau aucun d'entre eux n'obtient la majorité absolue, une nouvelle élection est organisée.

Le président letton représente l'Etat au niveau international, ratifie les traités internationaux, nomme les représentants diplomatiques du pays et accrédite les représentants diplomatiques étrangers. Il est le chef des forces armées du pays, dirige le Conseil national de sécurité et possède un droit d'amnistie.

Le président de la République peut proposer des lois ainsi qu'un référendum sur la dissolution de la Saeima. Si la majorité des électeurs se prononcent pour, le Parlement est dissout et de nouvelles élections législatives sont organisées dans les deux mois qui suivent. En revanche, si plus de la moitié des électeurs se prononcent contre la dissolution, le président de la République doit démissionner de ses fonctions et la Saeima élit son successeur pour la durée du mandat du président présidentiel restant à courir. A la demande d'au moins la moitié des députés, le chef de l'Etat peut être destitué par le Parlement lors d'une séance à huis clos à la majorité des 2/3 au moins de ses membres. Dans ce cas, la Saeima élit immédiatement un nouveau président de la République.

La campagne électorale

Le 26 avril dernier, le président sortant Valdis Zatlers a prononcé à l'université de Lettonie une intervention intitulée « Un Etat stratège et intelligent, une vision de l'avenir de la Lettonie », conférence faisant partie du cycle des discours présidentiels.

Le chef de l'Etat a fixé au pays 4 objectifs pour les 4

années à venir : la mise en place de réformes structurelles, une amélioration de l'emploi et du climat des affaires, le développement des régions et la préparation à l'adoption de l'Euro comme monnaie.

« Il faut réduire les barrières administratives à l'égard des investissements. La simplification des procédures administratives réduirait également les risques de corruption » a souligné Valdis Zatlers qui a déclaré qu'il souhaitait créer une nouvelle institution, le Conseil de la discipline fiscale. Sur le plan institutionnel, il a exprimé le souhait de voir la Constitution amendée de façon à ce que le Parlement puisse voter contre le gouvernement en place, sous réserve cependant de proposer un nouveau gouvernement.

Le chef de l'Etat sortant a fait part de sa volonté d'étendre la double nationalité (pour les ressortissants de pays alliés de la Lettonie, membres de l'OTAN, de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE)) et d'accorder la nationalité lettone à tout enfant né après le 21 août 1991, jour de l'indépendance retrouvée du pays. La double nationalité est interdite en Lettonie depuis 1995. « Les intérêts du pays ne doivent pas être liés à des intérêts ethniques » a déclaré Valdis Zatlers, faisant implicitement référence aux inquiétudes toujours présentes et toujours justifiées d'interférences russes dans la vie politique nationale.

« Je vois la démographie comme un enjeu majeur » a enfin déclaré le président de la République qui a déploré la réduction du nombre de naissances, le vieillissement de la population et l'émigration des Lettons.

Les anciens présidents de la République Guntis Ulmanis (1993-1999) et Vaira Vike-Freiberga (1999-2007) ont apporté leur soutien au chef de l'Etat sortant. « Quelqu'un qui possède une expérience de 4 ans a bien entendu de façon évidente un avantage sur tout autre candidat » a déclaré Vaira Vike-Freiberga. « Ma conviction est que le président de la République sortant est la bonne personne à la bonne place et je voterai pour lui à la prochaine élection » a affirmé Guntis Ulmanis, membre de Pour une bonne Lettonie qui rassemble le Parti populaire (TP) et Premier de Lettonie-Voie lettone (LPP-LC).

L'expérience est également la qualité mise en valeur par la députée européenne Sandra Kalniete (V), ancien Commissaire européen et ancien ministre des Affaires

étrangères, qui s'est prononcée en faveur du chef de l'Etat sortant. « Si Valdis Zatlers remporte le scrutin, il devra travailler activement à modifier la Constitution pour que la Lettonie rejoigne les rangs des démocraties où le président de la République est élu par le peuple » a-t-elle déclaré.

Le leader de Tous pour la Lettonie/Union pour la patrie et la liberté, Roberts Zile, a expliqué le 12 mai dernier son soutien à Valdis Zatlers par son désir d'éviter toute instabilité politique dans le pays et sa volonté de ne pas laisser le Centre de l'harmonie (principal parti d'opposition dirigé par Janis Urbanovics et rassemblant 29 députés) accroître son influence. Ce parti a déclaré qu'il soutiendrait le 2 juin prochain le candidat qui lui « garantirait une place au gouvernement ».

Nommé par 5 députés de l'Union des paysans et des Verts, Andris Berzins pourrait cependant ne pas recueillir les voix de l'ensemble des parlementaires de ce parti. En effet, en l'absence d'unanimité sur son nom au sein du groupe, les députés de l'Union des paysans et des Verts sont autorisés à voter pour le candidat de leur choix.

Le serpent de mer de l'élection présidentielle au suffrage universel

Le président sortant Valdis Zatlers s'est déclaré favorable à l'élection du président de la République au suffrage universel direct et a exprimé le souhait qu'une discussion soit engagée sur ce sujet. Selon lui, le vote du peuple rendrait le scrutin plus transparent et plus juste. Le Premier ministre Valdis Dombrovskis a également tenu des propos allant dans ce sens. Selon les enquêtes d'opinion, plus de 3/4 des Lettons (77%) sont favorables à l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct.

L'ancien président de la Cour constitutionnelle Aivars Endzins a souligné que la désignation du président de la République par la population ne résoudrait pas tous les problèmes de la Lettonie. Ivars Ijabs, professeur de science politique de l'université de Lettonie, a mis en garde sur le danger que comporterait un tel changement. Selon lui, la société civile serait trop faible pour s'opposer à une éventuelle utilisation autoritaire du pouvoir par le président de la République.

Solvita Aboltina (V), présidente de la Saeima, a proposé d'augmenter le nombre de suffrages de parlementaires nécessaires pour être élu à la magistrature

suprême et de créer un conseil public qui évaluerait les candidats au scrutin présidentiel. Elle a cité l'exemple de Rolandas Paksas (ancien président de la République de Lituanie destitué le 6 avril 2004 de sa fonction par le parlement après avoir été reconnu coupable d'avoir violé la Constitution et les secrets d'Etat du pays et d'avoir été soutenu par des groupes d'intérêt russes) pour montrer que l'élection au suffrage universel direct possède plus d'inconvénients que d'avantages. Enfin, le président sortant Valdis Zatlers a suggéré d'augmenter le délai entre la nomination des candidats et l'élection de façon à ce que les Lettons puissent mieux connaître et évaluer les personnes en lice. Selon une enquête d'opinion réalisée par TNS Latvia, plus de 3/4 des Lettons (79%) considèrent la sélection des candidats à la magistrature suprême non transparente et peu compréhensible.

Selon un sondage réalisé par l'institut TNS Latvia et la chaîne de télévision LNT, la moitié des Lettons (49%) seraient opposés à une nouvelle candidature du chef de l'Etat sortant Valdis Zatlers à la tête de l'Etat. Interrogés sur les personnalités qu'ils aimeraient voir concourir au scrutin présidentiel, 27,4% des personnes

interrogées ont cité le maire de Ventspils, Aivars Lembergs (ZZS). Le président de la République sortant arrive cependant en 2e position (24,9%). Vaira Vike-Freiberga est mentionnée par 19,3% des personnes interrogées.

Les deux candidats Valdis Zatlers et Andris Berzins ont participé le 25 mai à un débat télévisé dans l'émission Que se passe-t-il en Lettonie ? animée par le journaliste Janis Domburs. Pour répondre au désir exprimé par le Centre de l'harmonie de trouver une place au gouvernement, le chef de l'Etat sortant a déclaré que le parti devrait en effet se voir confier des responsabilités de façon à ce qu'il réalise les difficultés de la tâche gouvernementale. Andris Berzins a souligné que le parti devait tout d'abord parvenir à un accord avec les autres partis politiques.

Selon le politologue Ivars Ijabs, un 2e tour pourrait être nécessaire pour l'élection du président de la République.

La décision du Président de la République sortant le 28 mai de dissoudre le parlement et d'organiser un référendum pour cela, a plongé le pays en pleine crise politique.

Andris Berzins remplace Valdis Zatlers à la présidence de la République de Lettonie

Andris Berzins (Union des paysans et des Verts, ZZS) est devenu le 2 juin le nouveau président de la République de Lettonie. L'ancien président de la banque Latvijas Unibanka a recueilli les suffrages de 53 des 100 membres de la Saeima, chambre unique du parlement. Son adversaire, le président sortant Valdis Zatlers, soutenu par la coalition gouvernementale du Premier ministre Valdis Dombrovskis, Unité (V), a obtenu 41 voix.

Lors du 1er tour de scrutin, Andris Berzins avait recueilli 50 suffrages et le président sortant Valdis Zatlers, 43 voix. Un député était absent du parlement pour ce vote.

Le coup de tonnerre de la décision de Valdis Zatlers

Ce résultat constitue indéniablement une défaite pour la coalition du chef du gouvernement Valdis Dombrovskis, Unité, qui rassemble Nouvelle ère, dirigée par

Solvita Aboltina, l'Union civique, présidée par Girts Valdis Kristovskis, et la Société pour une autre politique (SCP), conduite par Aigars Stokenbergs. L'Union nationale, coalition qui regroupe Tous pour la Lettonie (VL) de Ratvis Dzintars et l'Union pour la patrie et la liberté (TB/LNNK) dirigée par Roberts Zile, avait égale-

RESULTATS

ment apporté son soutien au président sortant.

Le résultat du scrutin s'explique en grande partie par le coup de tonnerre qu'a suscité la décision de Valdis Zatlers, alors grand favori de l'élection présidentielle, de dissoudre le parlement 5 jours avant le vote. Une partie des membres du parlement se sont alors détournés du chef de l'Etat qui avait d'ailleurs indiqué être conscient des conséquences que sa décision pouvait avoir sur ses chances d'être réélu à son poste.

Le 28 mai dernier, le président sortant était intervenu sur la chaîne de télévision LNT pour faire part à ses compatriotes de sa décision, autorisée par l'article 48 de la Constitution, de dissoudre la Saeima. « Je veux donner l'espoir de changer les choses. Nous devons mettre un point final à des comportements qui vont contre les intérêts de notre peuple et de notre pays. C'est la raison pour laquelle je voulais vous dire que j'ai signé le décret présidentiel demandant la dissolution du parlement et soumis celui-ci à la Cour constitutionnelle. Le décret prend effet immédiatement » avait déclaré le chef de l'Etat.

Valdis Zatlers justifiait son geste par le refus, le 26 mai, des parlementaires de lever l'immunité d'un député, Ainars Slesers, leader de Premier de Lettonie-Voie lettone (LPP-LC) et vice-maire de Riga (et président du port de commerce de la ville), soupçonné de versement et d'acquisition de pots-de-vin, de blanchiment d'argent, de fausses déclarations et d'abus de pouvoir. Le vote des parlementaires a empêché le parquet d'effectuer une perquisition à son domicile. Plusieurs entreprises, parmi lesquelles le port commercial de Riga et Euroline, avaient déjà été perquisitionnées. Ainars Slesers dément cependant que ces sociétés, qui n'apparaissent pas dans sa déclaration d'impôt, lui appartiennent et affirment qu'elles sont la propriété de son partenaire en affaires, Viesturs Koziols.

Le 20 mai dernier, le Bureau anti-corruption (KNAB) a ouvert une enquête sur des allégations de blanchiment d'argent, corruption, transactions frauduleuses, abus de pouvoir et fausses déclarations mettant en cause plusieurs hommes politiques. Lors d'une perquisition menée au domicile d'Aivars Lembergs, maire de Ventspils depuis 1988 et poursuivi par la justice depuis de nombreuses années pour corruption et blanchiment d'argent, les forces de police ont saisi des documents concernant l'ancien Premier ministre (1995-1997 et

1999-2000) et leader du Parti populaire (TP), Andris Skele, et l'ancien ministre Ainars Slesers. Les partis de ces 2 hommes se sont unis le 26 avril 2010 au sein d'un mouvement, Pour une bonne Lettonie.

« Le vote de la Saeima résonne comme une alarme qui révèle un conflit sérieux entre le pouvoir législatif et l'autorité judiciaire, deux des trois pouvoirs sur lesquels notre pays est fondé » a affirmé le président sortant Valdis Zatlers qui a précisé que ce n'était pas la première fois que la Saeima faisait fi du système judiciaire, faisant allusion au fait que les parlementaires se sont opposés en avril 2010 à la réélection de Janis Maizitis au poste de procureur général. « Le parlement a manqué de respect et fait preuve de méfiance à l'égard de la compétence des autorités judiciaires et a davantage défendu les intérêts d'un groupe restreint de personnes que ceux de l'Etat. Les Lettons ont fait des sacrifices, était-ce pour autoriser le vol de l'Etat ? Les hommes politiques doivent conclure une nouvelle entente avec le peuple afin d'agir dans l'intérêt public » a ajouté le chef de l'Etat.

La coalition Unité du Premier ministre Valdis Dombrovskis avait voté le 26 mai en faveur de la levée de l'immunité parlementaire d'Ainars Slesers tandis que son partenaire au sein du gouvernement, l'Union des paysans et des Verts, dont Aivars Lembergs, également soupçonné, est une personnalité centrale, s'y était opposé. Le chef du gouvernement Valdis Dombrovskis a assuré avoir eu une conversation sérieuse avec ses alliés qu'il a accusé d'avoir tout entrepris pour que la loi sur le financement des partis politiques ne soit pas votée. « Nous avons atteint un certain seuil et la coalition gouvernementale pourrait ne pas survivre à un vote similaire. Ceci est un carton jaune et deux cartons jaunes équivalent à un carton rouge » a indiqué le Premier ministre aux députés de l'Union des paysans et des Verts.

Pour être effective, la dissolution souhaitée par le président sortant Valdis Zatlers devra être confirmée par un référendum populaire. Celui-ci a été fixé au 23 juillet prochain. Les Lettons devront répondre à la question suivante : « Etes vous pour ou contre la dissolution du parlement ? ». S'ils répondent « oui », un scrutin législatif sera organisé dans les 2 mois suivants la consultation populaire pour élire un nouveau parlement. Dans le cas contraire, le chef de l'Etat devra démissionner

et la Saeima restera en place. Aucun quorum de participation minimum n'est exigé pour valider le résultat du référendum qui sera décidé à la majorité simple des suffrages.

Qui est le nouveau président de la République ?

Agé de 67 ans, Andris Berzins est originaire de Nitaure, ville située dans la province de Vidzeme. Il est diplômé en ingénierie de l'Institut polytechnique de Riga et en économie de l'université de Lettonie. En 1990, il est élu au Conseil suprême où il est membre du groupe du Front populaire et où il vote en faveur de la restauration de l'indépendance de la Lettonie le 4 mai. Andris Berzins est nommé président de la banque Latvijas Unibanka en 1993, poste qu'il conservera jusqu'en 2004, année où l'établissement sera racheté par la banque

suédoise SEB. De décembre 2006 à avril 2009, il préside le conseil de la compagnie nationale d'électricité Latvenergo. Elu au conseil municipal de Riga sur la liste de l'Union des paysans et des Verts (dont il n'est pas encore membre à l'époque) lors des élections locales du 13 mars 2005, Andris Berzins est entré à la Saeima à l'occasion du scrutin législatif du 2 octobre 2010.

Premier président de la République à utiliser son pouvoir de dissolution du parlement, Valdis Zatlers est devenu un héros aux yeux de certains en décidant de convoquer un référendum sur ce sujet. D'autres en revanche regrettent que le chef de l'Etat ait pris le risque de plonger dans une crise politique un pays qui retrouve difficilement le chemin de la croissance après avoir été fortement ébranlé par une violente crise économique. Andris Berzins prendra ses fonctions le 8 juillet prochain. Sa première tâche devrait être d'organiser le référendum du 23 juillet sur la dissolution de la Saeima.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.